Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20260921-2026BGD052-DE

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton d'Armentières

Commune de BOIS-GRENIER

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

du 21 septembre 2026

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bois-Grenier s'est assemblé en séance ordinaire à la mairie de Bois-Grenier, après convocation légale faite le quinze du même mois, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Maire.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 19
de présents ou représentés : 19

Etaient présents : M. DELEPAUL, M. BRAME, M. CARLIER, Mme ELOIRE, Mme BRACKE, M. CARON, Mme DELQUEUX, M. DUPONTREUE, Mme JOURDAIN, Mme LACONTE, M. LEDOUX, Mme SLEMBROUCK, M. SPETEBROOT, M. SPRUYT, M. VANBRUGGHE
Pouvoir : de Mme CONTAY à M. CARLIER, de Mme MIELLET à M. VANBRUGGHE, de Mme CARON à M. CARON, de M. ATSU-GLEGLEDZI à M. DUPONTREUE

==========

Plan Local d'Urbanisme (PLU3) – Procédure d'évolution du PLU

Le 28 juin 2024, la MEL a approuvé son premier Plan Local d'Urbanisme couvrant 95 communes : le PLU3. En décembre 2025, une première série d'évolutions a été approuvée par le Conseil métropolitain, témoignant de l'adaptation continue du PLU aux besoins du territoire.

Cette adaptation continue devra se poursuivre dans ce mandat notamment pour intégrer dans le PLU les objectifs de la loi Climat et Résilience adoptée 2021, qui fixe l'objectif de « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050. Ce cap réinterroge les stratégies d'aménagement des territoires pour préserver les terres agricoles naturelles et forestières des effets de l'urbanisation.

S'est ainsi engagé dans tout le pays un important processus de refonte des documents d'urbanisme. Les Régions ont d'abord eu à réviser leurs Schémas d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET entre 2021 et 2024). Puis, les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) ont entamé leur révision afin de se mettre en compatibilité avec les orientations fixées par les SRADDET. Enfin, les Plans Locaux d'Urbanisme seront révisés pour intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience qui auront été déclinés dans les SCoT.

La Région des Hauts-de-France a adopté son SRADDET modifié en novembre 2024. Le Syndicat Mixte du SCoT Lille Métropole a engagé la révision du SCoT par délibération du 26 février 2025, dont la concertation est en cours. La MEL ne pourra engager la révision de son PLU qu'une fois le projet de nouveau SCoT stabilisé, et se dotera ainsi d'un PLU4 révisé sur la seconde partie du mandat 2026-2032.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20260921-2026BGD052-DE

Au regard de ce calendrier, le Président de la Métropole Européenne de Lille a souhaité lancer une procédure d'évolution du PLU3 en cette fin d'année 2026. Ainsi, les équipes municipales peuvent solliciter des ajustements du document, sans devoir attendre la révision générale du document prévue en seconde partie de mandat.

Ces demandes d'ajustement, formulées par délibération des conseils municipaux, doivent s'inscrire dans les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU3, et rejoindre les objectifs de la politique d'aménagement portée par la Métropole.

Demande d'évolution du PLU3 proposée par la commune :

- Zone AUDA économique (située à l'arrière des murisseries) : voir annexe 2

Demande de zonage favorisant l'implantation d'activités artisanales, commerciales et/ou de petite logistique. Une demande sera réalisée afin d'obtenir un accès par l'intérieur de la zone actuelle.

Dispositif

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter à l'unanimité l'examen par la MEL, dans le cadre de sa prochaine procédure d'évolution du PLU de la zone AUDA économique située à l'arrière des Murisseries.

Fait aux jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance

M. CARON

Le Maire,

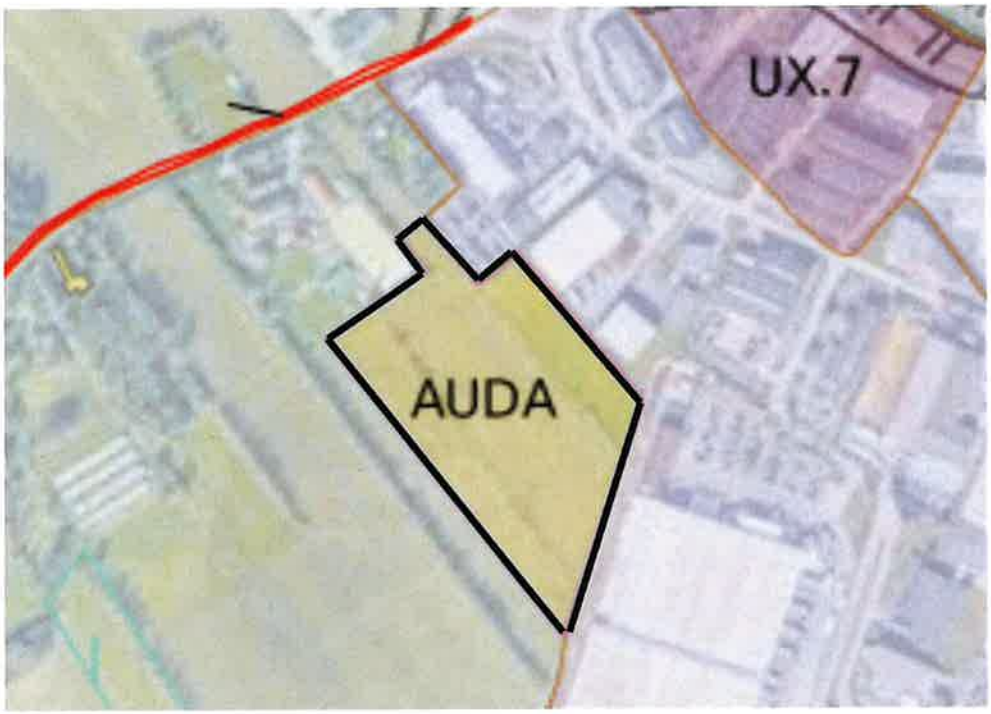
M. DELEPAUL

MAIRIE de BOIS-GRENIER (Nord)

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20260921-2026BGD052-DE

Annexe 2

Zone AUDA (située à l'arrière des murisseries)





Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20260921-2026BGD052-DE

